



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 18129

Texte de la question

Mme Odette Grzegorzulka appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur le transfert au 1er août 1998 de certaines compétences en matière de contributions indirectes des recettes locales des douanes vers la trésorerie de La Fère (Aisne). Elle lui demande avec précision les tâches transférées ainsi que le nombre d'agents transférés. Plus généralement, elle souhaite connaître les autres trésoreries de la Picardie qui seront concernées dans une phase ultérieure.

Texte de la réponse

La direction générale des douanes et droits indirects et la direction de la comptabilité publique ont passé, en 1996, un protocole de coopération qui a permis de transférer à des trésoreries certaines des compétences exercées par soixante recettes locales des douanes dont celle de Hornoy-le-Bourg, dans la Somme. Ce transfert, réalisé nécessairement entre une recette locale des douanes et une trésorerie implantée sur une même commune, concerne la perception des droits et la réception des déclarations, à l'exception de la gestion des titres de mouvement non apurés dans les délais prescrits, du suivi des documents d'accompagnement utilisés dans les relations intracommunautaires et de la gestion comptable et documentaire des marchands en gros. La coopération en milieu rural entre la douane et le Trésor public a permis de maintenir un service public de proximité et de le rendre plus accessible puisque les trésoreries sont ouvertes au public plus largement que les recettes locales des douanes. Le bilan positif de cette opération a conduit les deux directions à étendre le protocole, en 1998, à quarante-cinq autres recettes locales des douanes dont celle de La Fère, dans l'Aisne. Dans chacune des recettes locales qui ont été fermées, tant en 1996 qu'en 1998, la charge de travail transférée à la trésorerie est faible et dans tous les cas inférieure ou égale à un demi-agent. A La Fère, la charge transférée est de 0,09 agent. Dans l'immédiat, il n'est pas envisagé de procéder à une troisième vague de transferts.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Grzegorzulka](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18129

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1998, page 4374

Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5691